



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 120642

Texte de la question

M. Paul Quilès appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par l'association pour adultes et jeunes handicapés concernant le manque d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) nécessaires à la scolarisation des enfants handicapés. La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances des handicapés prévoit leur inscription de droit dans l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile. Malgré cela, il apparaît que les besoins en personnel AVS n'étaient pas, à la rentrée 2006, suffisamment couverts. Faute de moyens, nombres d'enfants handicapés ne bénéficient aujourd'hui que d'une scolarité très partielle, parfois sans l'accompagnement individuel pourtant indispensable à leur développement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour renforcer le recrutement d'auxiliaires de vie afin d'assurer la scolarisation en milieu ordinaire de tous les enfants handicapés qui en manifestent le souhait.

Données clés

Auteur : [M. Paul Quilès](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120642

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2570